

## Chapitre 43

### Pelleteries et fourrures; pelleteries factices

#### **Tapis constitué d'une pelleterie entière de grizzly**

comprenant la tête, la queue et les pattes, fixée à une sous-couche en matières textiles. La tête est empaillée et les yeux et la langue ont été remplacés par des yeux et une langue artificiels.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi la décision "Ours polaire empaillé", n° 9705.2200 et les décisions "Deux oiseaux empaillés" et "Tête empaillée avec épaules (cou) d'un élan pour décoration", n° 9705.2900.*

304.20.2014.2



4303.9000